

Pointe à Pitre, le 12 Février 2019

DEVIS ET PROGRAMME DE CERTIFICAT RESTREINT D'OPERATEUR

Titre visé	Attestation de formation menant au certificat restreint d'opérateur (CRO).
Public concerné et prérequis	<p>Toute personne chargée des radiocommunications ou effectuant des tâches relatives aux radiocommunications à bord d'un navire tenu de participer au SMDSM et naviguant en zone A I.</p> <p>Un certificat d'aptitude médicale à la navigation, en cours de validité, délivré par un médecin des gens de mer devra être présenté lors de l'inscription.</p> <p>Pas de prérequis formation. Néanmoins, une pratique de l'anglais et la connaissance du vocabulaire anglais maritime faciliteront l'apprentissage et la réussite de l'épreuve orale (CRO international).</p>
Textes de référence	Arrêté du 08 février 2016, modifié, relatif à la délivrance du certificat restreint d'opérateur, du certificat général d'opérateur et du certificat de radioélectronicien de 1ère classe du service mobile maritime et du service mobile maritime par satellite et son annexe I (conditions de délivrance du CRO).
Objectifs	<p>Le certificat C.R.O. permet à son (sa) titulaire d'exercer des fonctions d'opérateur des radiocommunications dans le cadre du SMDSM à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche ou aux cultures marines et ce, dans la zone océanique A I.</p> <p>Au sortir de la formation, le (la) stagiaire connaîtra les caractéristiques de base du service mobile maritime, les équipements d'une station de navire SMDSM, ses procédures d'exploitation, de correspondance publique et principe de tarification. Il (elle) sera capable d'utiliser de façon efficace une station de navire SMDSM, ainsi que les équipements radio de secours des embarcations de sauvetage, d'utiliser les phrases types fondamentales en langue anglaise (vocabulaire O.M.I.) dans le cadre de ses communications SMDSM, de détresse, d'urgence et de sécurité.</p>
Durée et modalités d'organisation	<p>24 heures sur 4 jours, comprenant la formation théorique et pratique et les épreuves d'évaluation des acquis.</p> <p>Formation théorique (13h30) et pratique (10h30), dont exercices simulés, dispensée en centre, en continu, en présentiel, dans une salle de cours dédiée équipée du matériel pédagogique requis et d'un simulateur SMDSM.</p>
Programme	Formation composée de 2 modules (CRO-1 et CRO-2) et de 3 épreuves dans le cadre de la validation des acquis : 1 épreuve écrite, 1 épreuve orale et pratique et/ou 1 épreuve orale en anglais ayant lieu en fin de formation.

Contenu de la formation	<p><u>Module CRO-1 (20h)</u> Cadre réglementaire du service mobile maritime, Identification des stations radio, Ouvrages et documents (UIT, SHOM), Principes de radiocommunications maritimes, principe de fonctionnement des équipements, Les équipements du SMDSM, connaissance détaillée et pratique de l'utilisation des équipements (équipement de base, émetteurs/récepteurs...), autres équipements (AIS, système d'alerte sûreté du navire...), La recherche et le sauvetage (SAR, MRCC, IAMSAR...) Correspondance publique (notions)</p> <p><u>Module CRO-2 (4h)</u> Utilisation de l'anglais dans le système SMDSM</p>
Lieu du stage	Pointe à Pitre
Nombre de participants	8 stagiaires maximum
Intervenant(e)s	Formateurs (trices) pour adultes, titulaires des titres C.R.O. et C.G.O., expert(e)s en formation SMDSM, agré(é)es par l'administration des affaires maritimes.
Conditions de délivrance du titre	<p>Avoir suivi la formation et avoir atteint la norme de compétences minimales requise (spécifiée dans la section A-IV/2 du code STCW),</p> <p>Justifier de l'attestation d'acquisition du (des) module(s). Sont déclaré(e)s admis(e)s les candidat(e)s ayant obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, <u>sans note éliminatoire*</u>, au cours de l'évaluation. Le (la) candidat(e) ne réalisant pas l'épreuve d'anglais se verra délivrer un CRO valable uniquement pour une navigation nationale.</p> <p>Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale à la navigation.</p> <p>Avoir 18 ans au moins, le jour de dépôt de la demande du certificat.</p> <p>Certificat soumis à une revalidation quinquennale.</p> <p><i>*Sont éliminatoires : toute note inférieure à 8/20 à l'épreuve écrite et toute note inférieure à 12/20 à l'épreuve orale et pratique</i></p>

~~TOP 50~~
 Lot. 4 Immeuble Karukera
 Marina Bas du Fort
 97110 POINTE-À-PITRE
 Tél : 0690 48 51 38
 SIRET 434 599 320 00034 - APE 7721Z